ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement

Question écrite n° 64696

Texte de la question

M Michel Noir appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur les mouvements de greve survenus en octobre, dans les ecoles d'architecture de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne. Sans precedent depuis la formation des ecoles, il y a vingt-trois ans, cette greve fut essentiellement motivee par un processus de titularisation du corps enseignant, qui jusqu'a ce jour est un corps exclusivement contractuel. Ce processus, promis de longue date, attendu par la profession, puis differe, semble aujourd'hui se derouler dans des conditions qui suscitent bien des emois parmi les enseignants. En effet, les enseignants y voient une non-reconnaissance de leur contribution collective a creer un enseignement superieur, et le peu de cas qui est fait de cet enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la titularisation du corps enseignant des ecoles d'architecture.

Texte de la réponse

Reponse. - Les 911 personnels enseignants des ecoles d'architecture font l'objet d'une attention particuliere de la part du ministere de l'equipement, du logement et des transports depuis plusieurs annees. Ainsi, deux procedures de repyramidage ont permis, en 1991 et 1992, la promotion a la categorie superieure de 379 enseignants contractuels. Des statuts de professeurs et de maitres-assistants, tres proches de ceux existant a l'universite, ont ete crees par decret du 24 janvier 1992. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992 et ont permis a 108 enseignants contractuels d'etre titularises. En 1993, une troisieme phase du reclassement offrira une possibilite de promotion ou d'amelioration de carriere a 131 enseignants contractuels ; simultanement, 115 titularisations seront effectuees par concours reserve. Afin de permettre a tous les enseignants contractuels qui le souhaitent d'etre titularises, le Gouvernement a decide de proroger de deux ans la periode de titularisation et d'augmenter le nombre de postes offerts chaque annee. Les enseignants qui souhaiteront rester contractuels beneficieront, quant a eux, d'ameliorations de carriere.

Données clés

Auteur : M. Noir Michel
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64696
Rubrique : Architecture
Ministère interrogé : équipement, logement et transports
Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5374